



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Air1®

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Air1®
Synonymes : Urea Solution 32,5%

Identification de la société/entreprise

Producteur / Fournisseur : Yara France
 Yara Industrial
 100 rue Henri Barbusse
 F-92751 Nanterre Cedex
 France
 T: +33 1 5569 9600
 F: +33 1 5569 9856

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reach.france@yara.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0 800 628 628
 +33 1 41 91 11 38
 +33 1 45 42 59 59, ORFILA

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
<input checked="" type="checkbox"/> Eau Uree Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	7732-18-5 57-13-6	67.5 32.5	231-791-2 200-315-5	Non classé. Non classé.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

- Ingestion** : Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler un médecin immédiatement. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Contact avec la peau** : Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4. Premiers secours

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
Ammoniac.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5).
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter le contact de la substance déversée avec le sol et les cours d'eau de surface.

Absorber avec du sable ou avec une autre matière non combustible SÈCHE. Ramasser le solide ou le produit absorbé avec une pelle et placer le tout dans un conteneur à déchets approprié et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'exposition

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Recommandé : >8 heures Temps avant transpercement: caoutchouc butyle , caoutchouc naturel (latex) , caoutchouc nitrile
- Protection des yeux** : Recommandé : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

- Aspect**
- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Ammoniacal. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 9,8 à 10 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Point d'ébullition** : Température de décomposition: 100°C
- Point de fusion/congélation** : -11.5°C (11.3°F)
- Pression de vapeur** : 6.4 kPa (48 mm Hg) (à 40°C)
- Masse volumique g/cm³** : 1.09 g/cm³ (20°C / 68°F)
- Miscible dans l'eau.** : Oui.

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Conditions à éviter** : L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
- Produits de décomposition dangereux** : Ces produits peuvent être :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
Ammoniac.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Téatogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Facilement biodégradable

Autres renseignements écologiques

Nom du produit/composant

Air1®

Demi-vie aquatique

-

Photolyse

-

Biodégradabilité

Facilement

Conclusion/Résumé : Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

Mobilité : Soluble dans les substances suivantes: eau

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE..

14. Informations relatives au transport

Non réglementé.

Non classé comme matière dangereuse selon le livre orange de l'ONU et les codes de transport internationaux, par exemple ADR (route), RID (rail), ADN (voies navigables) et IMDG (mer).

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit : Applications industrielles.

La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Références : European Chemical Bureau, Annex 1 EU Directive 67/548/EEC
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Atrion International Inc. 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada

Historique

Date d'impression : 26/05/2009.

Date d'édition/Date de révision : 26/05/2009.

Date de la précédente édition : 09/02/2009.

Version : 4

Élaborée par : Yara Product Classification and Regulations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

16. Autres informations

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.

Version 4

Page 5 de 5